

La réforme du statut de l'élu local : décryptage

A Paris (adresse et accès précisés ultérieurement)

Présentiel - Synchrone

Inscrivez-vous au moins 3 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel

Délai d'accès : Inscription jusqu'à la veille du démarrage de la session

Contactez Gaëlle (01 53 39 14 18, gaelle.ducher@adiaj.org) ou Julien (01 53 39 14 24, julien.laudat@adiaj.org) pour réaliser cette formation en INTRA

Objectifs

- Connaître les mesures incitant les citoyens à se présenter à des mandats électifs.
- Mieux appréhender les nouveaux dispositifs mis en place pour faciliter l'exercice d'un mandat d'élu local.
- Savoir aborder les différents mécanismes d'accompagnement de la fin d'un mandat électif.

Résultats attendus

- Se fixer des repères pour guider l'exercice de la fonction.
- Bien cerner les nouveaux droits et devoirs des élus.

Public Visé

Tout agent concerné par la réforme du statut des élus locaux.

Pré Requis

Aucun

Objectifs pédagogiques

Connaître les mesures incitant les citoyens à se présenter à des mandats électifs

Mieux appréhender les nouveaux dispositifs mis en place pour faciliter l'exercice d'un mandat d'élu local

Savoir aborder les différents mécanismes d'accompagnement de la fin d'un mandat électif

Méthodes et moyens pédagogiques

Apports de connaissances théoriques

Echanges autour des questions/réponses

Support pédagogique numérique remis aux participants, via PADLET

Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

Qualification Intervenant.e.s

La formation est animée par un expert de haut niveau en droit public, docteur de la Sorbonne, spécialiste reconnu des réformes statutaires, des responsabilités juridiques et des pratiques des collectivités, fort de plus de vingt ans d'intervention auprès d'agents publics, de jurys

Parcours pédagogique

• Faciliter l'engagement.

- La charte de l'élu local.
- Le droit à l'information des candidats.
- Le congé électif.
- Un statut de l'élu étudiant.
- Les dispositions en faveur des élus porteurs de handicap.

• Sécuriser l'exercice.

- La revalorisation des indemnités.
- La dotation particulière élu local.
- La conciliation de l'exercice du mandat avec la poursuite d'une activité professionnelle.
- La conciliation entre le mandat d'élu local et la vie personnelle.
- Le congé de formation des élus.
- Les nouvelles règles déontologiques : le conflit d'intérêt, la protection fonctionnelle, l'obligation de déclaration des dons, avantages et invitations.

• Accompagner la fin du mandat.

- La validation des acquis de l'expérience.
- L'allocation différentielle de fin de mandat.
- Le contrat de sécurisation de l'engagement.
- La sécurisation des élus privés d'activité professionnelle.
- La retraite des exécutifs locaux et des élus délégués.

Méthodes et modalités d'évaluation

Chaque stagiaire est invité à émarger sur EasySign, grâce à un mail d'invitation. L'émargement est obligatoire. L'équipe de l'ADIAJ est à votre disposition pour toute aide technique.

Modalités d'évaluation : Chaque stagiaire est invité par mail à compléter :

- Avant la formation : un questionnaire de positionnement via EvalOne, afin que chacun puisse nous faire remonter ses attentes.
- Après la formation : une Evaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne.



Attestations de la formation : Certificat de réalisation à l'employeur et


Attestation de fin de formation à l'apprenant.

Modalités d'Accessibilité

ADIAJ Formation est en capacité d'accueillir ou réorienter toute personne en situation de handicap. Pour assurer un suivi optimal, merci de nous contacter.

Référent handicap : Volodia TOURTCHINE - 01 53 39 14 17 -volodia.tourtchine@adiaj.org

 Durée	Effectif	 Tarifs (net de taxes)
3.50 Heures	De 3 à 100 Personnes	Inter (Par personne) : 390.00
0.5 Jour		Inter Adhérent (Par personne) : 360.00

 Contactez-nous !	Gaëlle DUCHER Responsable Offre & Qualité pédagogique	Tél. : 0153391418 Mail : gaelle.ducher@adiaj.org
--	---	---